

Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 4 février 2021

Convocation en date du 28 janvier 2021.

Le conseil municipal s'est réuni, le 4 février 2021, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado en raison des mesures sanitaires prises en période de Covid 19.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Vincent CADREN, Elsa BRIAND, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Gabriel CHARPENTIER, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Mélanie HARROUÉ, Cécile DUVAL-BLAIZE, Pierre MICHALET, Françoise PERRIN.

Absents : Elise BUREAU (procuration Françoise Perrin)

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL

Après la lecture des registres par M. le Maire, Mme Perrin a exprimé son étonnement de ne pas avoir reçu de compte rendu pour le conseil municipal du 22 décembre 2020 et a regretté que les comptes rendus transmis ne soient pas plus étoffés en particulier pour les interventions de l'opposition.

M. Le Jeune a ensuite évoqué la tribune rédigée par l'opposition à paraître dans le prochain bulletin municipal et a demandé à ce que les attaques personnelles visant plusieurs élus soient retirées.

Monsieur le Maire a ensuite informé les conseillers :

- De l'achèvement des travaux d'aménagement du bourg de Trédrez le 28 janvier 2021.
- Du démarrage du chantier de construction du boulo-drome.
- De la procédure d'enquête publique pour l'agrandissement de la station d'épuration de Kerbabu. Elle se déroulera du 22 février au 23 mars, avec des permanences d'un commissaire enquêteur à la mairie.
- De la tenue des prochains conseils municipaux : les comptes de gestion et administratifs seront votés au conseil municipal prévu au début du mois de mars, le vote des budgets primitifs 2021 aura lieu en avril 2021.

1- Tarifs du port de plaisance 2021

M. Cadren rappelle la demande de dérogation formulée auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du contrat de DSP du port de plaisance, afin d'augmenter les tarifs au-delà de 1,5% de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil Départemental a rejeté la demande, autorisant une augmentation des tarifs de 1,5% par rapport à ceux de l'année 2020.

L'augmentation de 1,5% des tarifs du port de plaisance est adoptée à l'unanimité. Mme Perrin ne prend pas part au vote, en tant qu'usagère du port.

Mme Perrin demande des précisions sur la situation budgétaire du port de plaisance.

M. Cadren indique qu'il s'agit d'un déséquilibre entre les sections budgétaires, dont le solde global est positif. Le transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement voté lors du conseil du 10 décembre vient atténuer ce déséquilibre, lié à un suramortissement des équipements du port.

2- Programme de voirie et réseau eaux pluviales 2021

M. Jorand expose les choix effectués lors de la commission travaux du 28 janvier concernant les travaux à venir en 2021 pour la voirie et le réseau des eaux pluviales.

Concernant la voirie :

- Impasse de Aotigou : 14 241,35 HT (17 089,62 € TTC)
- VC Tossen al Lann jusqu'au carrefour de Kerdépot : 24 386,07 € HT (29 263,28 € TTC).
- Parking de Toul Ar Vilin et Hent Toul ar Vilin : 16 409,17 HT (19 691,00€ TTC)
- VC Hent Kerouguel à Kerbiriou : 11 905,06 HT (14 286,07 € TTC)

Pour un montant total de 66 941,61 € HT (80 329,97 € TTC), soit un programme de voirie 2021 arrondi à 67 000 € HT.

Concernant les eaux pluviales :

Parking de Toull ar Vilin : 6 761,33 € TTC(part communale uniquement)

VC Joseph le Calvez : 5 735,50 LTC + 3206,17 Commune = 8 959,67 € TTC

Rue des Pêcheurs : 11 415 (LTC) + 8 013,79 (commune) = 19 428,79 TTC

Soit un programme de travaux sur le réseau des eaux pluviales 2021 de 35 149,79 € arrondis à 35 200 € TTC.

Mme Perrin demande comment s'articulent ces travaux avec la convention passée avec Lannion Trégor Communauté portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines, adoptée au conseil municipal du 10 décembre

M. Le Jeune précise que dans le cadre de la convention, LTC refinancera les travaux correspondants aux investissements réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines pour un montant de 17 165,50 €. M. Le Jeune précise que la part refinancée par LTC fera l'objet d'attributions de compensations déterminées lors de la CLECT.

Le programme de voirie et de travaux sur le réseau d'eaux pluviales est adopté à l'unanimité.

M. Michalet souhaiterait que les travaux de voirie intègrent une prise en compte des circulations douces et des effacements de réseaux.

M. Jorand répond que les effacements de réseaux sont prévus dans le cadre de l'aménagement des deux bourgs mais pas sur l'ensemble de la voirie.

M. Le Jeune ajoute que l'étroitesse des routes de la commune limite la vitesse et facilite la cohabitation des différentes circulations sans qu'il y ait nécessairement d'aménagements spécifiques.

Mme Perrin fait remarquer que la limitation de vitesse au port n'est pas respectée.

3- Lotissement Min Gwenn : passation d'un contrat de concession avec la SPLA Lannion Trégor Aménagement

M. Le Jeune donne lecture du projet de délibération concernant le contrat de concession avec la SPLA Lannion-Trégor Aménagement, dans le cadre du projet de lotissement de Min Gwenn.

Il rappelle que le projet de lotissement avait été lancé par la SEM. Il précise que l'enjeu de cette délibération est de faire passer la délégation de la concession de la Société d'Economie Mixte, à capital majoritairement public avec une part d'actionnaires privés, à la Société Publique Locale d'Aménagement, à capital public uniquement. Cette spécificité permet à la commune d'apporter le cas échéant son concours financier aux opérations.

Compte-tenu des délais d'instruction du permis d'aménager et de la procédure Loi sur l'eau, la commercialisation pourrait être lancée d'ici la fin de l'année 2021 ou le début de l'année 2022.

Mme Perrin s'interroge au sujet de la participation de la commune. M. le Maire précise que les éléments financiers seront discutés ultérieurement lorsque le projet sera plus avancé : le prix de vente des terrains au m² devra être compatible avec la demande, et la commune pourra choisir de contribuer financièrement à l'opération afin de réduire ce prix. Cela sera décidé au moment de la signature de la convention finale.

La passation du contrat de concession avec la SPLA est adoptée à 12 voix pour, 3 contre (Pierre Michalet, Françoise Perrin, Elise Bureau).

4- Demandes de subventions pour l'aménagement du haut du bourg de Locquémeau

M. Le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement du haut du bourg de Locquémeau, présenté au conseil en commission du 1^{er} octobre 2020. Il présente le plan de financement prenant en compte la sollicitation de plusieurs subventions : la Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel et les demandes de financement sont adoptés à l'unanimité.

5- Demande de subvention pour la rénovation des deux courts de tennis

M. le Maire informe le conseil de la possibilité de sollicitation du plan de relance du Conseil Départemental pour le projet de rénovation des deux courts de tennis de Locquémeau, approuvé au conseil municipal du 10 décembre 2020.

P. Jorand précise que les travaux débiteront début avril afin que les courts soient utilisables pour la saison estivale.

La demande de subvention est adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

6- Emplois saisonniers 2021 pour les visites d'églises

M. le Maire informe les conseillers du recrutement annuel de quatre employés pour la visite des églises de Trédrez et de Locquémeau durant la saison estivale. Il évoque par ailleurs que l'église de Locquémeau sera inscrite dans le Circuit des chapelles 2021 et que des expositions y seront proposées.

La reconduction des emplois saisonniers pour les visites d'églises est adoptée à l'unanimité.

7- Remplacement des chauffe-eaux au camping de Kéravilin

M. Jorand fait part au conseil de la panne d'un des deux chauffe-eaux survenue au camping de Trédrez-Locquémeau et propose de remplacer simultanément les deux chauffe-eaux en raison de leur vétusté. Il propose de retenir l'entreprise Erwan Sas pour la fourniture des deux chauffe-eaux pour un montant de 10 273,78 € HT, conformément au choix de la commission travaux.

M. Michalet signale son désaccord avec l'interprétation du contrat de DSP selon laquelle le remplacement des chauffe-eaux revient à la commune. M. Le Jeune répond que les travaux portant sur les biens immeubles incombent au délégant.

Le remplacement des chauffe-eaux par l'entreprise Erwan Sas est adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin, qui s'interrogent sur le contrat de DSP).

M. Michalet et Mme Perrin se sont exprimés sur le montant de la redevance qu'ils estiment élevée.

Questions :

Mme Perrin évoque les questions présentées par Mme Bureau dans son email adressé aux conseillers. M. Le Jeune répond qu'elles seront examinées au prochain conseil.

Concernant la vaccination anti-Covid, Mme Lebon fait part du soutien apporté aux personnes isolées dans la prise de rendez-vous et au besoin dans le déplacement sur le lieu de vaccination.

Séance levée à 20h10.